



## **Affichage environnemental des produits de consommation : L'expérimentation des 168 entreprises volontaires débute le 1<sup>er</sup> juillet 2011**

Engagement important du Grenelle de l'Environnement pour favoriser le développement d'une consommation plus responsable, le Ministère du développement durable a décidé de lancer au 1<sup>er</sup> juillet 2011 une expérimentation visant à afficher sur des produits de consommation courante des informations sur les caractéristiques environnementales des produits.

168 entreprises ont accepté de porter cette expérimentation. Plus de 1 000 produits sont concernés.

Attente naissante des consommateurs, l'affichage des caractéristiques environnementales des produits leur apportera une information sur les impacts environnementaux de ces derniers et ainsi le pouvoir d'arbitrer des choix d'achat en fonction de critères de prix, de qualité et de pression sur l'environnement.

**Les organisations nationales de consommateurs agréées suivantes : ADEIC, AFOC, CNAFC, Familles de France et Familles rurales manifestent tout leur intérêt** à l'égard des objectifs et principes de cet affichage et tiennent à souligner le travail de fond, très sérieux et important, qui a été mené -et continue à l'être - au sein de la plate-forme de travail ADEME-AFNOR.

Elles expriment également leur intérêt pour l'expérimentation qui va être menée pendant un an. Encore faudra-t-il que les porteurs de projet et les Pouvoirs publics intègrent certaines attentes des consommateurs :

- pour les premiers : qu'ils fournissent aux consommateurs une information lisible, visible et fiable sur les impacts environnementaux au plus près des produits sur les lieux de vente et que les produits en bénéficiant soient accessibles en termes de prix, sans augmentation pour la circonstance ;
- pour les seconds : qu'ils procèdent à une évaluation complète de l'expérimentation, en y associant les organisations de consommateurs, tout au long de l'expérimentation afin de pointer les facteurs de succès et les points de difficultés en vue de pouvoir tirer un bilan utile à terme. En outre, les organisations de consommateurs agréées attendent des pouvoirs publics qu'ils testent un dispositif de contrôle de l'affichage environnemental.

Les organisations de consommateurs rappellent aux consommateurs qu'il s'agit d'une expérimentation menée par des entreprises volontaires qui sera identifiée sur les produits concernés par une mention ad hoc (« je participe à l'expérimentation nationale sur l'affichage environnemental des produits »). Ce faisant, l'information environnementale ne portera pas sur tous les produits mis sur le marché ni dans toutes les lieux de vente.

Les organisations de consommateurs communiqueront régulièrement sur cette expérimentation. Au cours de celle-ci, elles lanceront une enquête auprès des consommateurs pour recueillir leurs observations et avis quant à la compréhension et la visibilité de l'expérimentation sur l'affichage environnemental des produits de grande consommation.

Paris, le 30 juin 2011

Contact : Valérie Gervais : 06 60 43 86 97